



De 24 à sept services sociaux régionaux pour plus d'efficacité

L'avant-projet de **Loi sur l'aide sociale** est mis en consultation. Il propose principalement une nouvelle organisation territoriale, une amélioration des instruments des services sociaux régionaux et le développement d'une politique préventive. De quoi répondre aux défis posés par l'évolution de la société.

XAVIER SCHALLER

LOI. Modernisation, simplification, clarification des rôles. La réforme de la Loi sur l'aide sociale (LASoc), mise en consultation, a été présentée hier à la presse. La plus ancienne mesure de protection sociale du canton – dont bénéficiait 2,3% de la population en 2019 (7301 personnes) – doit ainsi s'adapter à l'évolution de la société.

«La loi actuellement en vigueur a été conçue dans le contexte de la fin des années 1980. A une époque où les situations d'indigence étaient moins nombreuses et moins complexes», indique Anne-Claude Demierre, directrice de la Santé et des affaires sociales (DSAS). Aujourd'hui, l'aide sociale doit répondre à des problèmes d'ordre structurel et à des risques sociaux qui ont évolué. Elle cite le chômage de longue durée, le phénomène des *working poors* – «25% des bénéficiaires sont des personnes actives dont les revenus ne suffisent pas à couvrir leurs besoins de base» – la divortialité ou la migration.

Elle note aussi que 58% des bénéficiaires n'ont aucune formation et 18% souffrent de problèmes de santé, «dont certains ne sont pas reconnus par l'AI». Les différentes révisions de l'AI ont mis sous pression le système d'aide sociale, en restreignant la liste des rentiers potentiels, de même que la réduction des prestations de l'assurance chômage.

Nouvelle organisation

Dans la nouvelle mouture de la LASoc, le rôle de l'aide sociale est toujours d'assurer le minimum vital aux personnes en situation de précarité. «Elle

représente l'ultime filet de secours du système de sécurité sociale», rappelle Anne-Claude Demierre. La Constitution fribourgeoise confie conjointement cette tâche à l'Etat et aux communes. La nouvelle mouture de la loi maintient cette répartition (*lire encadré*), mais avec une nouvelle organisation territoriale.

Désormais, le dispositif d'aide sociale repose sur un service social et une commission sociale par district. «Voire sur plusieurs districts pour former une région d'aide sociale», précise Jean-Claude Simonet, le chef du Service de l'action sociale (SASoc). Le nombre de services sociaux régionaux passe ainsi de 24 à sept.

Les procédures seront aussi simplifiées et clarifiées. «Avec une définition précise des règles, de la requête jusqu'à la clôture du dossier, en passant par le traitement des informations» détaille Jean-Claude Simonet. Afin d'harmoniser les pratiques, une Conférence des présidents des commissions sociales et une Conférence des responsables des services sociaux seront en outre créées.

Remboursement maintenu

Le projet de loi promet aussi une amélioration des instruments. D'autre part, les prestations seront mieux définies, les modalités de calcul de la couverture des besoins de base explicitées et les modalités de remboursement précisées. «Ce dernier point a été discuté au Conseil d'Etat, en raison de la motion Martine Fagherazzi - Violaine Cotting-Charonnens», indique Anne-Claude Demierre.

Les deux députées socialistes veulent que Fribourg renonce au remboursement de



L'aide sociale doit répondre à des risques qui ont évolué: chômage de longue durée, *working poors* ou encore divortialité. CHLOÉ LAMBERT

l'aide sociale. Selon elles, «la dette d'aide sociale dissuade certains bénéficiaires à sortir de leur situation d'indigence» et nuit à leur réinsertion. Elles rappellent aussi qu'à l'échelle romande, Fribourg est désormais le seul canton qui exige encore un remboursement. «Le Conseil d'Etat a décidé de ne pas entrer en matière», indique la directrice de la DSAS. Il estime que le principe de responsabilité individuelle doit continuer de prévaloir.

Politique préventive

La Constitution cantonale garantit le bien-être de la population. «Cela implique la prévention des risques sociaux», souligne Anne-Claude Demierre. La nouvelle LASoc propose la mise en place d'une politique sociale préventive,

avec un plan d'action périodique.

Jean-Claude Simonet souligne que, sur le plan individuel, le projet comporte un changement de paradigme: «La formation devient un levier pour une réinsertion durable. L'aide sociale pourra ainsi prendre en charge les frais de formation.»

Le Grand Conseil devrait recevoir le projet de loi en août de cette année. Ce qui permettrait une mise en œuvre en 2022. «Mais il faudra encore compter deux ans pour la constitution des associations de communes nécessaires, précise Jean-Claude Simonet. Et ensuite deux ans de plus pour l'entrée en fonction des commissions sociales et des services sociaux régionaux. Nous comptons donc que tout soit opérationnel en 2026.» ■

Incidences financières

Financièrement, le projet de Loi sur l'aide sociale maintient la répartition en vigueur. L'aide sociale reste à 40% à la charge de l'Etat et à 60% à la charge des communes, et les frais de fonctionnement des services sociaux régionaux restent payés à 100% par les communes. «Les frais de fonctionnement totaux se sont montés à 17,1 mio en 2019, et la charge nette de l'aide qui a été octroyée à 43,3 mio», rappelle la directrice de la DSAS Anne-Claude Demierre.

Quatre aménagements sont néanmoins prévus par le projet de loi. Les frais qui ne sont plus remboursés par la Confédération pour les réfugiés (6,8 mio en 2019) seront répartis comme les autres charges d'aide sociale (40% Etat - 60% communes) alors que l'Etat payait tout depuis 2014. «C'est un retour à la situation d'avant. Une variante est aussi proposée, dans laquelle l'Etat continue de payer à 100%.»

Etat et communes se répartiront également 1 million pour les frais des personnes en séjour – «mais cette simplification évitera des frais administratifs». Quant au coût du nouveau système informatique commun (3 mio), il sera, lui, réparti à 50-50, tout comme le développement et la maintenance annuelle annoncés à 300 000 francs. Enfin, la révision impliquera deux nouveaux postes à charge de l'Etat (240 000 francs), pour la coordination du dispositif d'aide sociale. XS



«La loi actuellement en vigueur a été conçue à une époque où les situations d'indigence étaient moins nombreuses et moins complexes.»

ANNE-CLAUDE DEMIERRE

Netflix au salon, pas au volant!

JUSTICE. Le 18 septembre, cet automobiliste broyard de 26 ans s'est fait arrêter près d'Estavayer-le-Lac en train de regarder une série sur son téléphone portable, délicatement posé sur le tableau de bord, devant les compteurs. Interrogé, il a expliqué avoir commencé sa séance vidéo sur l'autoroute, près d'Yverdon-les-Bains. Soit à 25 km de là tout de même. Wantant rassurer les policiers, il leur a expliqué regarder la série par tranches de vingt secondes avant de lever les yeux sur la route. Ce qui, à 120 km/h – pour autant qu'il ait respecté la vitesse, les compteurs étant cachés par le téléphone – signifie des tronçons de 666 mètres parcourus à l'aveugle. Il a été reconnu coupable de violation grave des règles de la circulation routière et condamné, par ordonnance pénale, à dix jours-amendes à 30 francs l'unité, soit 300 francs, avec sursis durant deux ans. Soit, avec les menus frais, un total de 505 francs. JnG

En bref

SURPIERRE

Un homme victime d'un accident de bûcheronnage jeudi à Praratoud dans le bois du Marais

Jeudi vers 19 h 40, le Centre d'engagement et d'alarme de la police cantonale était informé qu'un grave accident forestier s'était produit dans la commune de Surpierre, à Praratoud, dans le bois du Marais. «Sur place, les agents de police ont constaté qu'un arbre était tombé sur un homme de 65 ans, domicilié dans la région, lequel était affairé à des travaux de bûcheronnage, indique le communiqué de police. Malgré l'intervention des ambulanciers, le malheureux est décédé sur les lieux.» Une enquête est en cours afin de déterminer les circonstances exactes de ce drame.

MIGRATION

Favoriser l'intégration des ressortissants italiens

L'association Conseil de l'école italienne du canton de Fribourg a réalisé un projet pour favoriser le processus d'intégration des ressortissants italiens. «Il s'agit principalement de la mise à disposition d'un site internet en italien, facile d'accès et d'utilisation», indique le communiqué. Ce site www.unitalianoafriburgo.ch, qui regroupe des informations et des liens utiles aux nouveaux habitants italophones, a reçu le soutien du Bureau de l'intégration et de l'association Solidarietà e Diritti.

Associations de jeunesse inquiètes

SONDAGES. La crise Covid-19 a d'importants impacts sur les activités destinées aux enfants et aux jeunes. Pour connaître la situation de ses membres, Frisbee, le réseau fribourgeois des organisations de l'enfance et de la jeunesse, a réalisé deux sondages, en mai et en novembre 2020. Ceux-ci ont montré l'important travail d'adaptation réalisé, afin d'éviter de perdre tout contact avec les jeunes. Malgré le climat d'incertitude, les changements constants et l'impression parfois de ne pas être reconnues pour leur rôle social essentiel. Les organisations évoquent aussi leurs préoccupations: «Nombre d'entre elles pensent que la place laissée aux jeunes durant cette crise est trop marginale.» Des jeunes trop souvent pointés du doigt pour leurs incartades. Enfin, Frisbee lance un appel aux bailleurs de fonds pour qu'ils maintiennent leur soutien. XS